

FÊTES, FOIRES ET SALONS DU LIVRE EN LIMOUSIN

OUTILS POUR L'ORGANISATION ET LE BON DÉROULEMENT DES MANIFESTATIONS

Connaître et respecter les dispositions légales

- Loi Lang du 10 août 1981 sur le prix unique du livre: le prix public du livre est fixé par l'éditeur; il ne peut faire l'objet d'une remise aux particuliers supérieure à 5%.
- Respect de la liberté d'expression et de ses «limites» (incitation à la haine raciale, diffamation, discrimination...).
- Respect des obligations comptables, sociales, fiscales.
- Attention portée aux règles de sécurité, d'assurances et d'accessibilité liées à l'accueil du public.

S'inscrire dans une démarche interprofessionnelle: le respect de la chaîne du livre

- Les bibliothèques: elles sont un interlocuteur et un partenaire naturels d'une manifestation dédiée au livre. Habitues à organiser des rencontres entre auteurs et lecteurs, des tables rondes, des ateliers avec les scolaires, les bibliothèques peuvent donc jouer un rôle important dans la manifestation, par l'organisation d'ateliers, de rencontres, etc., ainsi que par la publicité, la promotion de l'événement auprès du public.
- Les éditeurs: selon la nature de la manifestation, les éditeurs peuvent être ou ne pas être présents. Cependant, ils sont des interlocuteurs essentiels pour l'organisation du salon.
- Les libraires: de par leur activité, ils ont une très bonne connaissance des ouvrages et des éditeurs et ont un rôle de transmission et de conseil auprès des lecteurs qui en font des interlocuteurs de choix; ils sont amenés à proposer au public les ouvrages des auteurs présents sur le salon mais peuvent proposer en toute liberté d'autres livres. Ils ont, le plus souvent, la charge de la vente des livres. De plus, ils peuvent animer des tables rondes, des rencontres lecteurs-auteurs.
- Les auteurs: «attraction» principale du salon, les auteurs peuvent être amenés à participer de différentes façons au salon: séances de dédicaces, lectures publiques, tables rondes, rencontres avec les lecteurs, etc.

Les interlocuteurs institutionnels

Région, conseil général, communauté de communes, commune sont des interlocuteurs évidents en vue de l'organisation d'une manifestation culturelle, que ce soit pour la mise en place de partenariats, la demande de subventions ou encore une meilleure intégration de la manifestation dans son environnement, une meilleure approche de la problématique de l'accessibilité...

Les institutions culturelles, tels la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), le Centre national du livre (CNL), le ministère de la Culture et de la Communication peuvent également être d'une aide non négligeable, financière ou pratique (mise en relation avec des éditeurs, des associations, conseils...).

Le Centre régional du livre en Limousin (CRL) peut vous accompagner tout au long de l'organisation de votre salon ou manifestation, vous conseiller, vous orienter vers les institutions et partenaires adéquats, vous mettre en relation avec des auteurs, des éditeurs, des libraires ou des bibliothécaires, vous fournir des ressources (documents...).

Autres interlocuteurs

Rechercher éventuellement des financements privés (mécénat).

Selon la nature de la manifestation, il peut être intéressant de contacter et de faire intervenir des enseignants et des universitaires, des journalistes... (analyses, tables rondes...).

Comité de pilotage

Afin de faciliter l'organisation de la manifestation, son suivi ainsi que son bilan, la mise en place d'un comité de pilotage rassemblant l'ensemble des acteurs (organisateurs, institutionnels, professionnels) peut s'avérer utile.

Adopter une démarche pluridisciplinaire et créer des liens avec les partenaires socioculturels et éducatifs

Au-delà de la démonstration de la diversité et de la richesse littéraires et éditoriales, une manifestation autour du livre peut également s'ouvrir aux autres domaines culturels et artistiques, et ainsi proposer des animations et spectacles originaux permettant de mobiliser un plus large public.

De plus, une telle manifestation doit s'inscrire dans une démarche d'intérêt général et de ce fait être ouverte au plus grand nombre (privilégier la gratuité). Une collaboration avec les partenaires socioculturels permet éventuellement de proposer des activités à destination de détenus, de personnes hospitalisées, de populations non francophones... De même, des contacts réguliers avec les établissements scolaires et les centres de loisirs peut permettre la mise en place de projets plus ou moins ambitieux en collaboration avec les enfants (ateliers d'écriture, par exemple).

Inscrire la manifestation au sein d'une programmation culturelle préexistante

Les contacts avec le CRL, les collectivités et les acteurs culturels locaux permettent non seulement de prendre connaissance de l'offre culturelle locale, mais aussi de pouvoir proposer une manifestation faisant appel aux particularités culturelles ou littéraires, de l'inscrire au sein d'un calendrier sans qu'elle apparaisse comme le doublon d'un événement existant ou qu'elle en soit simultanée ou trop proche. Une telle situation serait, au-delà du tort occasionné à l'événement déjà programmé, préjudiciable tant en ce qui concerne l'organisation de votre propre manifestation que de sa fréquentation.



Communication

La collaboration en amont entre l'ensemble des acteurs de la chaîne du livre et les institutions ne peut qu'être bénéfique à la publicité de la manifestation puisque cela permet de sensibiliser un public nombreux et varié, ne serait-ce que par le biais des contacts entretenus par les bibliothécaires et les libraires avec les lecteurs. Il en va de même si la manifestation s'ouvre à d'autres horizons culturels et artistiques.

La communication autour de la manifestation passe également par la distribution et la mise à disposition de plaquettes (dans des lieux dédiés au livre ou autres), par l'affichage public et par des contacts auprès des médias locaux (avec, par exemple, un communiqué ou un dossier de presse). Se saisir des nouvelles potentialités offertes par Internet peut aussi s'avérer payant (certains blogs littéraires s'avèrent particulièrement prescripteurs).

Rémunération des auteurs

Début 2010, sera publiée la nouvelle circulaire de la Direction de la Sécurité sociale précisant les conditions et les modalités de rémunération des auteurs et des artistes suivant le type d'activité qui leur est proposé et leur statut d'affilié ou d'assujetti à l'AGESSA.

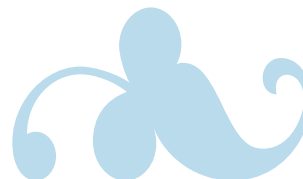
Le Centre régional du livre en Limousin, comme les autres structures adhérentes à la FILL, participeront à une campagne nationale d'information pour présenter ce dispositif, une grille de rémunérations pouvant servir de repère aux diffuseurs.

Pour plus d'informations :

- *Comment rémunérer les auteurs*, plaquette réalisée en 2008 par l'Agence régionale du livre Provence-Alpes-Côte d'Azur disponible sur leur site internet et sur celui de la FILL : www.fill.fr/images/documents/paca_auteurs.pdf.
- *Rémunérer des écrivains*, document coédité par l'Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation (ARALD) et la DRAC Rhône-Alpes en mai 2000 : www.arald.org/pdf/divers/Remunererdesecrivains.pdf.
- *Guide du statut social des auteurs*, par Bénédicte Malaurent (sociologue) : www.fill.fr/fr/guide_du_statut_social_des_auteurs.

Contacts (aide à l'organisation, conseils, subventions)

- **Le Centre régional du livre en Limousin (CRL)-ALCOL**
13, boulevard Victor-Hugo
87000 Limoges
Tél. 05 55 77 47 49
Fax 05 55 10 92 31
contact@crl-limousin.org
www.crl-limousin.org
- **La Région Limousin**
Hôtel de Région
27, boulevard de la Corderie
87031 Limoges Cedex
Tél. 05 55 45 19 00
www.region-limousin.fr
Contact: Catherine Rolland, chargée du livre et du cinéma
- **Le Conseil général de la Corrèze**
Hôtel du Département Marbot
9, rue René-et-Émile-Fage
19000 Tulle
Tél. 05 55 93 70 00
www.cg19.fr
Contact: Sonia Naboulet, snaboulet@cg19.fr
- **Le Conseil général de la Creuse**
Hôtel du Département
Place Louis-Lacroq
23011 Guéret Cedex
www.creuse.fr
Pôle éducation, culture, sport
Tél. 05 44 30 26 75
Demande de subvention au directeur adjoint à la culture, M. Ricome
Secrétariat, 05 44 30 24 02
Guide des aides des manifestations autour du livre et de la lecture:
www.creuse.fr/article33.html
- **Le Conseil général de la Haute-Vienne**
43, rue de la libération
87031 Limoges Cedex
Tél. 05 55 45 10 10
Fax 05 55 14 15 64
www.cg87.fr
Contact: Nicole de Repentigny, Direction de la culture
- **La Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) du Limousin**
6, rue Haute-de-la-Comédie
87036 Limoges Cedex
Tél. 05 55 45 66 00
www.limousin.culture.gouv.fr
Contact: Lydie Valero, conseiller Livre, Patrimoine écrit, archives et langues de France
- **Le Centre national du livre (CNL)**
Hôtel d'Avejan
53, rue de Verneuil
75343 Paris Cedex 07
Tél. 01 49 54 68 68
Fax 01 45 49 10 21
www.centrenationaldulivre.fr
Conditions: www.centrenationaldulivre.fr/?Subventions-pour-la-realisation-de
Contact: Marie-Flore Criscione, tél. 01 49 54 68 48,
marie-flore.criscione@culture.gouv.fr



Interlocuteurs potentiels pour toute question concernant les droits d'auteurs

- **L'Association pour la gestion de la Sécurité sociale des auteurs (AGESSA)** est une association qui est chargée de la gestion du compte de Sécurité sociale des auteurs depuis le 1^{er} janvier 1978. Elle est placée sous la tutelle du ministère des Solidarités, de la Santé et de la Famille et du ministère de la Culture et de la Communication.
21 bis, rue de Bruxelles
75009 Paris
Tél. 01 48 78 25 00
www.agemssa.org
- **La Société des gens de lettres (SGDL)** a pour vocation la défense du droit moral, des intérêts patrimoniaux et du statut juridique et social de tous les auteurs de l'écrit.
Hôtel de Massa
38, rue du Faubourg-Saint-Jacques
75014 Paris
Tél. 01 53 10 12 00
Fax 01 53 10 12 12
www.sgd.l.org
- **La Maison des écrivains et de la littérature (MEL)** contribue à représenter et aider les écrivains. Cet organisme offre les informations et les services nécessaires à la condition professionnelle des écrivains. Elle contribue également à promouvoir la littérature par des manifestations, des rencontres entre professionnels, lecteurs, écoles, institutions.
67, boulevard de Montmorency
75016 Paris
Tél. 01 55 74 60 90
Fax 01 42 84 20 87
courrier@maison-des-ecrivains.asso.fr
www.m-e-l.fr
- **La Charte des auteurs et des illustrateurs jeunesse** est née en 1975 de la volonté d'auteurs souhaitant défendre une littérature jeunesse de qualité, ainsi que leurs droits et leurs spécificités d'écrivains et de créateurs.
Hôtel de Massa
38, rue du Faubourg-Saint-Jacques
75014 Paris
Tél. 01 42 81 19 93
www.la-charte.fr

Sources et liens

Pour réaliser ce document nous nous sommes basés sur les nombreuses ressources mises à disposition par diverses structures régionales dédiées au livre ou à la culture, et plus particulièrement aux documents suivants :

- La plaquette *Déontologie des manifestations littéraires publiques en Aquitaine* réalisée par l'Agence régionale pour l'écrit et le livre (ARPEL) Aquitaine, devenue Écrit, cinéma, livre et audiovisuel (ÉCLA) Aquitaine (arpe.l.aquitaine.fr).
- Le document *Organiser un salon ou une fête du livre* proposé par le Centre régional du livre de Bourgogne (www.crl-bourgogne.org).

La plupart de ces documents et plaquettes sont accessibles depuis le site de la Fédération interrégionale du livre et de la lecture (FILL) : www.fill.fr/fr; rubrique « Les ressources en vie littéraire et publics », section « Les ressources en ligne de la FILL ».

